DEPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS
CANTON : AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE : ISBERGUES

N° A 2023-253

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la société Heli Nord, Aérodrome de Valenciennes, bureau n°1 Aérogare, Z.I. n°2 à PROUVY (59121),

CONSIDERANT, qu'il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation du terrain de football du stade Soisbault pour l'atterrissage d'un hélicoptère sur le terrain.

Objet :
Fermeture de terrain
de football municipal
Complexe Soisbault
- - - - - - - - - - - - -
Le samedi 15 juillet 2023 de 16 h à 20 h

ARRETE

Article 1er : L'utilisation du terrain de football municipal du Complexe Soisbault sera interdit le samedi 15 juillet 2023 de 16 heures à 20 heures pour l'atterrissage d'un hélicoptère de la société Heli Nord.

Article 2 : Le terrain du complexe Soisbault sera exclusivement réservé aux personnes demandeurs.

Article 3 : Ampliation sera adressée à la Gendarmerie d'Isbergues et à la société Heli Nord.

Fait à ISBERGUES, le treize juillet deux mil vingt-trois.

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
62330